

Il y a quinze jours, vous m'avez dit que vous alliez régler un problème constaté au sein d'une autre instance d'avis. Je vais donc poursuivre mon analyse attentive de vos réponses et reviendrai vers vous dans les prochaines semaines, par rapport au fonctionnement et surtout à la légalité, une fois encore, de ces instances d'avis.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Comme je vous l'ai dit la dernière fois, j'ai bien adressé une note verte à l'administration. Sachez que je n'ai pas l'habitude de laisser perdurer des situations entachées de vides juridiques. Vous pouvez continuer à creuser et je continuerai à régulariser la situation. Les choses devraient très rapidement être clarifiées.

Par ailleurs, je travaille également à une réforme en profondeur de ces commissions d'avis. Après cette réforme, il vous sera bien plus difficile de trouver des erreurs.

M. Philippe Knaepen (MR). – Lors du débat d'hier, j'ai bien compris que vous aviez également l'intention de diminuer le nombre des instances d'avis. Mais il est surtout urgent de les «légaliser». En effet, nous ne parlons pas de petites sommes. J'ai pu prendre note de quelques chiffres et nous en sommes déjà à plus de 150 000 euros. Tout cela me semble très léger. Quand je vois à quel point les règles de la comptabilité communale sont strictes, la situation est plus qu'interpellante, puisque l'argent est distribué sans aucune base légale. Je suis vraiment en droit de me poser des questions.

(*M. Philippe Knaepen, président, reprend la présidence*)

1.7 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Timing de la réforme de l'accueil»

1.8 Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «État d'avancement de la réforme des milieux d'accueil»

1.9 Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «État d'avancement de la réforme MILAC»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Je me permets de revenir sur la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance que nous

attendons tous. Ce qui m'intéresse avant tout, c'est le timing de cette réforme. En effet, le planning initial tablait sur la présentation d'un texte fondateur en 2016 et l'approbation de nouveaux textes par le gouvernement en 2017. Lors de sa dernière audition au sein de notre commission, l'administrateur général a parlé, quant à lui, d'une échéance en 2018.

À l'approche de la fin du premier semestre 2017, j'aimerais faire le point avec vous sur l'avancement de la réforme des milieux d'accueil. Vous nous annonciez en février que vous aviez reçu une première note de présentation de la part de l'ONE, mais que vous étiez en attente de données budgétaires avant de présenter vous-même une note d'orientation au gouvernement. À l'époque, vous aviez prévu de rencontrer l'ONE dans les semaines qui suivaient.

Qu'en est-il aujourd'hui, Madame la Ministre? Avez-vous obtenu vos renseignements et apaisements concernant la faisabilité du projet de réforme? Quand pourrez-vous nous en dire plus? Pouvons-nous encore espérer les premières avancées sous la présente législature? Concernant la réforme proprement dite, pouvez-vous nous garantir une réforme en profondeur du cadre légal trop souvent considéré comme rigide et inadapté? Une telle réforme doit répondre de manière efficiente aux besoins du terrain.

Je prends comme exemple la rigidité administrative du plan «Synergie employeur – milieux d'accueil» (SEMA) qui, en principe, permet aux entreprises de créer ou de réserver des places de crèche pour leur personnel, moyennant des frais annuels partiellement déductibles. Pour ce faire, l'entreprise doit passer une convention avec une crèche et participer à un fonds géré par l'ONE. L'objectif de départ avait été fixé à 1800 places; or, seules 200 places ont été créées à ce jour. L'échec de ce plan est imputable à la rigidité administrative du système. Les entreprises préfèrent en effet procéder au cas par cas plutôt que s'engager dans une convention pour négocier un certain nombre de places.

En Flandre, afin de répondre à la demande d'accueil, le gouvernement subventionne également le secteur privé. Chaque collectivité, qu'elle soit publique ou privée, bénéficie de subventions. Les prix sont fixés en fonction des revenus des parents. En Fédération Wallonie-Bruxelles, le secteur subventionné reste majoritaire et est coûteux pour les pouvoirs publics. Il me semble opportun de s'inspirer du modèle flamand!

Enfin, l'autre secteur à réformer est celui des accueillantes d'enfants conventionnées. Madame la Ministre, vous annonciez en février votre intention de finaliser la concertation et le travail sur le circuit financier dans les deux mois. Cette partie a-t-elle été conclue aujourd'hui? Y a-t-il eu des discussions avec le niveau fédéral en vue du

double statut durant la période test et du futur statut complet? Les premières prévisions sont-elles confirmées dans leur faisabilité?

Mme Catherine Moureaux (PS). – Étant donné l'irrecevabilité de la question d'actualité que j'avais déposée préalablement à la séance plénière de ce mercredi 7 juin 2017, je souhaite ajouter un élément d'actualité à la présente question orale.

La semaine dernière, j'ai lu avec attention et dans son intégralité le dossier publié dans «*Le Moustique*» et intitulé «Trouvez-moi une crèche!». Entre listes d'attente, prix exorbitants et discriminations, une conclusion s'impose: il faut réformer!

Madame la Ministre, vous avez annoncé dans ce cadre – en exclusivité selon les journalistes – un «Pacte d'excellence pour la petite enfance». Cette annonce m'a interpellée, alors que la réforme des milieux d'accueil prévue dans la déclaration de politique générale et dans le contrat de gestion de l'ONE se fait attendre. Un «pacte d'excellence» implique à la fois une ambition forte et une méthode: l'ambition se traduit dans les budgets débloqués par le gouvernement et dans l'ampleur du chantier; la méthode consiste à se donner le temps de réformer et à concerter les acteurs. Or, si l'ampleur du chantier est manifeste, je n'ai connaissance d'aucun montant. De plus, le temps semble manquer et la concertation est absente. J'espère dès lors que vous allez m'expliquer les raisons qui vous poussent à voir cette réforme comme un Pacte d'excellence pour la petite enfance.

Si je dresse ce préambule, c'est dans le seul but de situer le contexte et non pas de poser des questions supplémentaires à celles qui faisaient partie de ma question orale d'origine. Ceci étant, je regrette que les services du Parlement aient estimé que ma question d'actualité était irrecevable, parce qu'elle traitait apparemment du même sujet que la question orale développée en commission aujourd'hui.

M. le président. – Madame la Députée, j'ai bien compris que votre intention était de contextualiser le sujet de votre question orale.

Mme Catherine Moureaux (PS). – C'est en effet le cas!

La réforme des milieux d'accueil concerne une série de thématiques liées à l'accueil et au bien-être des plus jeunes enfants. À quelques semaines des vacances estivales, au vu des attentes légitimes que soulève cette réforme, je souhaiterais connaître de manière détaillée l'état d'avancement de ce dossier prioritaire pour la Fédération – puisqu'il faut adapter la législation aux besoins et aux enjeux actuels.

Madame la Ministre, disposez-vous du bilan sur les projets expérimentaux qui ont été menés dans la foulée des modifications réglementaires?

Quels projets ont été soutenus? Quelles sont leurs spécificités en termes d'accueil? Comment les personnes chargées de la réforme ont-elles accompagné ces projets? Quelles conclusions en ont-elles tirées?

Avez-vous déjà présenté au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles les grandes lignes de la réforme et vos projections budgétaires? Quel est le calendrier pour concrétiser cette réforme? Qu'en sera-t-il de la concertation? La réforme «MILAC» implique-t-elle une collaboration spécifique avec les Régions et la COCOF? Dans l'affirmative, comment s'organise cette collaboration?

Mme Véronique Salvi (cdH). – Madame la Ministre, à l'instar de mes collègues, je souhaiterais m'entretenir avec vous sur l'état d'avancement de la réforme des milieux d'accueil. Je compte bien rester dans le cadre de ma question orale, comme le prévoit d'ailleurs le règlement de notre assemblée. Il s'agit en effet d'un sujet qui nous préoccupe. Cela fait environ trois mois que nous n'avons plus réellement eu de débat à ce sujet au sein de notre commission. Il me paraissait donc intéressant de vous questionner sur la manière dont le dossier évolue.

Rassurez-vous: je n'ai pas l'intention de rappeler l'ensemble des mesures nécessaires pour améliorer le bien-être des enfants, le soutien aux parents et l'appui aux professionnels du secteur. Toutefois, il me semble important de rappeler que, pour mon groupe, cette réforme est éminemment importante, et ce à plusieurs titres. Il ne s'agit pas simplement d'augmenter la garde d'enfants dans une vision économique réductrice, dans le seul but de permettre aux parents d'aller travailler, mais bien d'investir dans l'avenir de notre société sur le long terme. Pour ce faire, la prise en considération du bien-être de l'enfant, des parents et des accueillantes me paraît un prérequis important. Cela implique une vue d'ensemble de la situation et une prise en compte des aspects pédagogiques, sociaux, culturels et liés à la santé. Je suis convaincue que ce travail a déjà bien avancé sur la base des besoins exprimés par le secteur, des différentes études menées et des comparaisons réalisées par rapport aux autres Communautés et à d'autres pays.

Votre mission, Madame la Ministre, est donc à la fois simple et compliquée. Elle est simple parce que vous ne partez pas d'une page blanche et que vous possédez une série de données. Vous disposez dès lors de la matière nécessaire pour travailler. Par contre, cette mission est compliquée puisque vous devez désormais prioriser les étapes, les budgétiser et obtenir un consensus de la part de toutes les parties impliquées. Or, si certaines questions coïncident aujourd'hui, c'est parce que le consensus n'a pas encore été atteint, même si les priorités ont été définies.

Après avoir posé le cadre, je souhaiterais dès lors savoir quelles sont les avancées du dossier de la réforme des milieux d'accueil depuis notre dernier échange en commission le 26 février dernier. Quelles sont les prochaines étapes prévues? Pour rappel, cette réforme est appelée de nos vœux. Ces vœux semblent être partagés par tous dans le contexte éminemment compliqué que je viens d'exposer.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Avant d'entrer dans le détail, il me semble important d'indiquer que j'ai parlé de pacte d'excellence non pas sur la méthode, mais sur la finalité. Chaque enfant a droit à un enseignement d'excellence – par excellence, j'entends à la fois la qualité et l'accessibilité –, mais aussi à un acte ou un pacte d'excellence dans les milieux d'accueil. On répète à l'envi que tout se joue avant six ans. Cependant, avant d'arriver à l'école à l'âge de trois ans, l'enfant peut passer plusieurs années au sein de milieux d'accueil. C'est donc dans l'esprit du Pacte d'excellence que j'ai fait cette comparaison lors d'une interview qui a été qualifiée d'exclusive parce que c'était la première fois que j'en donnais une sur le sujet. Rien de plus, rien de moins.

J'en viens maintenant à vos questions. Je tiens à rappeler que l'ONE est l'organisme de référence de l'enfance, en ce compris l'accueil de la petite enfance. Il exerce son rôle et ses compétences de cette manière-là aux côtés des acteurs du secteur, qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Je fais donc cette différence. Ce rôle consiste essentiellement à coordonner, conseiller et exécuter, et non à légiférer, arrêter les modalités d'exécution ou les moyens financiers. Pour y parvenir, les parlements, les gouvernements et les contrats de gestion fixent le cadre dans lequel l'ONE s'inscrit. Le rôle de ce dernier s'apparente à celui exercé par les ministères. Il joue un rôle de régulateur, mais selon des modalités propres à un organisme d'intérêt public.

Par ailleurs, la législation relative à l'accueil de la petite enfance fait, comme vous le savez, l'objet d'un projet de réforme. Pour ce qui concerne la réforme MILAC, le conseil d'administration de l'ONE a adopté le 17 mai dernier une proposition de réforme de l'accueil de la petite enfance. Je rencontrerai ce dernier la semaine prochaine. À la suite de cette entrevue, une série d'orientations seront prises et seront ensuite soumises au gouvernement et au secteur. Dans la foulée de nos concertations, je pourrai déposer une note au gouvernement. Une fois cela fait, je préparerai les collaborations et surtout les concertations avec les fédérations représentatives du secteur. La proposition que j'ai reçue de l'ONE contient une estimation budgétaire des mesures envisagées et un phasage des modifications proposées. Cette estimation doit encore être affinée.

Par ailleurs, en ce qui concerne les projets expérimentaux et les modifications réglementaires que vous évoquez, Madame Moureaux, je fais l'hypothèse qu'il s'agit du plan SEMA qui doit effectivement être repensé à travers la réforme des MILAC. C'est un des points que je souhaite aborder avec le conseil d'administration de l'ONE parce que, jusqu'à présent, il n'a pas réellement porté ses fruits.

Vous ne vous en étonnerez pas, le statut des accueillants et accueillantes d'enfants conventionnés fait partie intégrante de la réforme de l'accueil de la petite enfance. Le dossier a récemment été présenté dans sa phase d'exécution au gouvernement. La discussion s'y poursuit, en tenant compte à la fois du lien avec la réforme globale des milieux d'accueil, du résultat des concertations avec les partenaires sociaux et le pouvoir fédéral. Pour entrer dans la phase pilote de mise en œuvre d'un statut complet pour les accueillants et accueillantes, un accord est en effet nécessaire avec l'État fédéral sur le statut et les dérogations pour celles et ceux qui n'entreraient pas dans le statut pour la période transitoire. Il faut également tenir compte de la spécificité du statut dans les services d'accueillants et accueillantes du secteur public. Les contacts déjà pris avec le niveau fédéral, dont certains sont toujours en cours, nous confortent dans nos positions et nous encouragent à poursuivre le travail, dont je me réjouis déjà des résultats.

J'en viens au suivi du Plan «Cigogne III». Nous pouvons nous féliciter de l'engagement et de l'implication importante des pouvoirs publics et du secteur associatif dans les différentes programmations. Malgré un modèle de financement qui ne couvre pas l'intégralité des charges et des conditions parfois contraignantes des appels à projets, un grand nombre de pouvoirs organisateurs se sont mobilisés pour introduire des dossiers. Les campagnes d'information, les accompagnements par l'ONE et les modalités adaptées aux situations particulières, comme le volet «Fil de l'eau» dans les provinces de Hainaut et de Liège, ont permis, jusqu'à présent, de remplir les objectifs.

Où en est-on aujourd'hui? Je peux transmettre aux intéressés les tableaux détaillés de la situation actuelle. Je souhaite néanmoins souligner quelques résultats éloquents.

Le volet 1 avait pour objectif d'ouvrir 1 936 places subventionnées. L'appel à projets, trop rapide pour les candidats, n'avait pas permis de répondre aux attentes. Toutefois, 1 173 places ont déjà été ouvertes, 18 ont été abandonnées et un projet de 47 places attend d'être concrétisé.

Le volet 2 avait pour objectif d'ouvrir 5 947 places. Compte tenu du report des places disponibles du volet 1, 1 111 places sont déjà ouvertes, 203 ont été abandonnées et 3 926 sont retenues et ouvriront d'ici la période 2018-2019.

À cela, il faut ajouter 132 places pour les accueillantes conventionnées encore disponibles pour l'appel 2017 et 2018. Les réponses à l'appel à projets du volet 2 ayant été en deçà des attentes en province de Liège et de Hainaut, nous avons monté l'opération «Fil de l'eau» afin de créer 1 488 places manquantes, dont 560 en Hainaut et 928 à Liège.

Dans un premier temps, le solde des moyens encore disponibles à la suite des décisions d'attribution du volet 2 a été mobilisé dans le cadre de l'appel à projets commun dont je viens de parler. L'état d'avancement de cet appel à projets est le suivant: 539 places ont donné lieu à l'introduction d'un dossier, 487 sont retenues et 168 sont déjà ouvertes. Un nouvel appel sera lancé d'ici la fin de l'année, dont l'objectif est l'ouverture de 963 places dans les deux provinces.

Je peux également vous confirmer qu'aucun moyen financier n'est sous-utilisé. En effet, le contrat de gestion prévoit le réinvestissement systématique dans les programmations ultérieures des moyens laissés disponibles par l'abandon de projets ou par le nombre de places demandées inférieur. Ils sont donc complètement utilisés. Il est par contre exact que la difficulté de trouver des porteurs de projet dans les provinces de Liège et du Hainaut constitue un signal qui doit attirer notre attention sur les difficultés des pouvoirs organisateurs du secteur à mettre sur pied de nouveaux projets. À cet égard, la piste d'une nouvelle forme de collaboration avec les entreprises fera l'objet d'un examen dans le cadre de la réforme des milieux d'accueil. Il importe cependant de souligner que ce partenariat ne doit pas être envisagé sous le seul angle du financement des infrastructures, mais bien dans le cadre d'une approche qui modifie le coût demeurant à charge des pouvoirs organisateurs.

S'agissant du rôle des taux de couverture comme critère de programmation, il faut rappeler que ceux-ci ne sont pas entrés en ligne de compte pour l'appel à projets «Fil de l'eau», mais pour la dernière fois en 2013 dans le volet 2. Il s'agit toujours d'un indicateur important du service universel et je compte le poursuivre.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse relativement longue, étant donné qu'elle abordait les différentes facettes soulevées par mes collègues et moi-même. Je reviendrai sur trois points.

Je pointerai d'abord la réforme des milieux d'accueil qui est attendue de toutes parts, comme il a été souligné. Vous avez cité quelques dates récentes et amplement évoqué les concertations et les mises au point. Nous nous demandons toutefois si le travail que vous annoncez pourra être réalisé avant la fin de la législature. En effet, 2019 arrive à grands pas.

Il en va de même pour le statut des accueillantes. J'entends bien que vous menez des concertations avec le niveau fédéral et que la phase pilote n'a pas encore été lancée de votre côté. Rappelons toutefois que la phase pilote est en cours depuis deux ans en Flandre. Ne conviendrait-il pas de vous concerter avec votre homologue flamand en vue d'obtenir des informations et de tenter de faire progresser la réforme du statut des accueillantes?

Enfin, vous déclarez qu'il est difficile de trouver des porteurs de projet pour les différents appels à projets. Je vous avais interpellée l'année passée sur la difficulté qui se pose notamment lorsque le porteur de projet n'est pas le gestionnaire de la structure. Cette situation avait posé certains problèmes aux communes. Peut-être faudrait-il donc revoir certaines modalités de cet instrument.

J'accorderai une attention particulière à votre réponse et la relirai attentivement. Je reviendrai vers vous prochainement — l'échéance de la législature étant proche — pour obtenir d'éventuelles précisions et m'assurer que ce que vous annoncez sera réalisé dans les temps.

Mme Catherine Moureaux (PS). – Madame la Ministre, le Pacte d'excellence, c'est aussi une méthode. Je trouve qu'il est donc un peu hasardeux de conserver cette appellation. Lorsqu'il est utilisé seul, le mot «excellence» n'a aucun sens. C'est un mot très à la mode, très anglo-saxon, qui rime avec performance... Bref, si vous vous arrêtez à la finalité, je ne pense pas qu'il soit judicieux de maintenir l'appellation qui, depuis plusieurs années, concerne plutôt la méthode.

J'en viens au fond de votre réponse. Qu'attend-on de la réforme «MILAC»? J'ai déjà essayé plusieurs fois de connaître l'état d'avancement de cette réforme et d'obtenir certains éléments chiffrés. Nous voulons en effet avoir la certitude que l'investissement public produira le meilleur bénéfice social. En quoi consiste ce bénéfice social? Il s'agit de répondre aux besoins. Nous avons déjà amplement évoqué la question des besoins en commission. Le besoin ne se résume pas à la demande. C'est d'ailleurs l'axe d'une partie de votre réponse d'aujourd'hui concernant les bassins de Liège et du Hainaut. Derrière le bénéfice social, il y a aussi la question de la qualité de l'accueil. Aujourd'hui, il serait injuste de dire que nos milieux d'accueil sont uniquement des endroits où l'on parque les enfants. L'accueil dans nombre d'entre eux est d'une qualité extraordinaire. Il faut être attentif à la qualité de l'accueil et l'accessibilité en fait partie.

Le bénéfice social concerne aussi les travailleurs qui fournissent ces services d'accueil de la petite enfance. Il y a donc lieu de s'interroger sur leur sentiment de bien-être, sur

leur formation, etc. Tout investissement de fonds publics doit garantir à tout moment le plus grand bénéfice social possible. Se pose donc la question du rapport coût-bénéfice par place. Je vous avais déjà interrogée à ce sujet dans une question écrite. J'espère que nous aurons l'assurance que votre nouveau système, après la réforme «MILAC», améliorera le rapport coût-bénéfice par place. Je crois que c'est là votre objectif, tout comme le nôtre. Vous devrez montrer que c'est le bien le cas.

J'ai noté que vous en étiez au stade de la lecture du projet de réforme que vous a remis le conseil d'administration de l'ONE. Vous retournerez vers l'Office pour en discuter et demanderez probablement des changements. Dans la foulée, vous reviendrez vers le gouvernement pour vous tourner ensuite vers les fédérations sectorielles. C'est parfait! J'espère seulement que ces consultations ne prendront pas trop de temps. J'ai en effet quelques craintes à cet égard.

Sur le budget, j'ai noté que vous n'aviez pas encore d'informations à nous communiquer. Quand j'ai parlé du projet pilote, il ne s'agissait pas uniquement du SEMA. Comme Mme Morzée l'a rappelé, c'est aussi le multi-accueil et une série de projets innovants.

Vous avez parlé des contacts avec le pouvoir fédéral dans le cadre de la question du statut des accueillantes. Comme vous l'avez précisé dans votre interview, il y a d'autres questions à aborder dans les contacts avec le pouvoir fédéral: le congé parental, la durée du séjour en maternité, etc. Je partage votre vision et aurais donc aimé savoir comment se déroulent précisément ces contacts avec le pouvoir fédéral.

Mme Véronique Salvi (cdH). – J'avoue que je suis quelque peu déconcertée par certains propos qui ont été tenus aujourd'hui dans cette assemblée, mais je ne polémiquerai pas. Le monde ne s'est pas fait en un jour et je préfère donc de loin une ministre qui prend le temps de la concertation et présente un projet bien ficelé, qui tient la route à long terme, plutôt que des projets rapides qui manquent de réflexion et sont voués à l'échec.

À mon sens, un dossier comme celui de la réforme «MILAC» est impossible à boucler en dix-huit, voire en vingt-quatre mois quand on sait combien cette réforme est attendue et à quel point elle va bouleverser le secteur de la petite enfance. Il ne me paraît pas anormal que le processus prenne du temps. Vous aurez ainsi la possibilité d'avancer des propositions qui bénéficieront du soutien du secteur de la petite enfance, qui seront现实istes et qui seront accompagnées des budgets nécessaires à leur réalisation.

Concernant le statut des accueillantes d'enfants, l'accord du gouvernement fédéral sera effectivement nécessaire pour que ce projet puisse se concrétiser. J'appelle donc les personnes

responsables au niveau fédéral à faire en sorte que le système fonctionne pour l'ensemble des francophones. Madame la Ministre, j'entends que vous rencontrerez le conseil d'administration de l'ONE la semaine prochaine. J'espère que l'ensemble des partenaires de cette majorité vous soutiendront eux aussi dans vos démarches ainsi que dans la réforme que nous appelons tous de nos vœux.

1.10 Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Partenariat entre l'ONE et les universités belges francophones»

Mme Véronique Salvi (cdH). – Nombreuses sont les décisions politiques qui se sont inspirées de recherches issues du monde académique avant de voir le jour. Ce type de démarche confère une assise scientifique à des idées qui passent de l'utopie à la réalité. C'est une excellente manière d'étudier les bénéfices potentiels d'un projet sur un public cible, voire d'anticiper d'éventuels effets pervers.

Par exemple, il y a quelques mois d'ici, lors de l'audition du Fonds Houtman, nous avions pu nous rendre compte que les conseillers pédagogiques actifs au sein de l'ONE avaient été désignés à la suite d'une expérience pilote organisée par ce même Fonds.

Or, le 18 mai dernier, l'ONE et les six universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont signé une convention de partenariat visant à renforcer les synergies entre les acteurs de terrain, les praticiens et le monde académique. Cinq thématiques prioritaires ont été déterminées: l'enfant et la santé, l'enfant et son éducation, l'enfant et sa famille, l'enfant et l'action publique, et enfin, l'enfant et ses mondes sociaux. Nous avons aussi appris que l'ONE a dégagé un budget d'un million sur cinq ans pour concrétiser cette convention et qu'un comité composé de représentants de chacun des partenaires a été créé pour assurer le suivi.

Madame la Ministre, quelles sont les étapes qui ont permis d'aboutir à la signature de cette convention qu'il faut applaudir? Les relations entre l'ONE et le secteur académique existaient déjà auparavant. Comment les choses ont-elles pu se construire? Quels sont les critères sur la base desquels le comité pourra évaluer les projets qui lui seront soumis? Comment les acteurs de terrain pourront-ils être informés du coût des ateliers et des journées d'étude qui seront organisés et auxquels ils pourraient prendre part? Bref, il s'agit d'une très chouette convention. Comment le secteur de l'accueil pourra-t-il y adhérer et en bénéficier?